

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA13 26 0219

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013, un premier projet de résolution (CA13 26 0219) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier autorisant :

- La démolition d'un garage de réparation d'automobiles et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages comportant un maximum de 16 logements et des unités de stationnement au sous-sol pour le bâtiment situé aux 6632 à 6636, rue Clark, en dérogation aux articles 24, 52 à 65, 81 et 121 du *Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relatifs à la hauteur, à l'alignement de construction, à l'apparence d'un bâtiment et à l'usage et d'assortir l'autorisation des conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 28 août 2013, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0042, ci-après illustrée :



1120963115

06-2013

Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accés Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 20 août 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement